



LE SERVICE MÉDICAL ... À LA PEINE !

Paris, 23 mai 2019

LE SUJET

Concernant la table ronde qui s'est tenue avec la Direction le 30 avril 2019, les salarié-e-s du Service Médical ont été les témoins de publications syndicales au sujet des IDE (Infirmier(es) Diplômé(e)s d'État) remplaçant-e-s pour le moins hâtives (tract CGT du 25 mars 2019), voire approximatives et prématurées (tract CFDT du 22 mai 2019). Pour cette dernière organisation syndicale, toujours prompte à s'approprier les fruits d'autrui, la délégation de l'UNSA-Ferroviaire en charge du suivi de ce dossier est très étonnée du soudain épanchement rédactionnel prématuré de la CFDT. En effet, sur ce dossier des IDE remplaçant-e-s, le silence assourdissant de cette organisation syndicale dans les multiples instances en 2018 n'était pas passé inaperçu, tout comme son absence lors du second cycle des bilatérales dédiées en 2019, de même que ses interventions hors sujet lors de la table ronde du 30 avril...

En fait, saison oblige, les coucous font leurs nids.

Mais si ce sujet du remplacement des personnels est un sérieux motif de crispation, voire une source de dégradation de l'équilibre vie personnelle - vie professionnelle, **d'autres sujets sont et seront dans les prochaines semaines, mois et années, d'une toute autre dimension.**

Vous l'aurez constaté, l'UNSA-Ferroviaire n'a pour l'instant rien publié suite à la table ronde du 30 avril 2019, en raison d'une profonde incertitude quant aux conclusions arrêtées par l'Entreprise. Certaines mesures discutées lors de cette concertation ont apparemment nécessité des arbitrages. Aussi, l'UNSA-Ferroviaire, elle, ne souhaite pas s'aventurer dans des louanges personnelles qui pourraient se retourner contre notre délégation d'ardents défenseurs des causes du Service Médical. **Notre communication sur le sujet des IDE remplaçant-e-s vous sera adressée prochainement, quand l'Entreprise aura confirmé par écrit aux Organisations Syndicales ses décisions et éléments opposables, que nous attendons toujours à l'heure où nous écrivons ces lignes.**

L'UNSA-Ferroviaire préfère dans un premier temps évoquer l'état actuel de notre réflexion concernant des éléments concordants délivrés avec très grande parcimonie par l'Entreprise. **Il en va tout simplement de l'avenir du Service Médical.**

QUEL AVENIR POUR LE SERVICE MÉDICAL ?

L'agrément du Service Médical en est sûrement une cause et pour éviter des décisions contraires aux intentions de l'Entreprise de préserver l'unicité du découpage des trois médecines (médecine de soins - du travail - d'aptitude), certains dirigeants n'hésitent pas à fonder des scénarios d'avenir très éloignés de l'organisation actuelle des Services Médicaux.

L'expérimentation de la télécabine est le parfait exemple des possibilités de faire autrement :

croire que cette machine est seulement utilisable par les salariés contractuels serait une énorme erreur d'analyse. Dès aujourd'hui, un cheminot au statut peut établir un « checking » de sa santé : cette santé vaut de l'argent et elle est coûteuse



pour l'Entreprise soucieuse d'élaguer tout ce qui gonfle sa Masse Salariale Imposable.

Le Service Médical est malade, un signe ne trompe pas : comment est-il possible qu'une activité aussi indispensable de l'Entreprise, laquelle affirme son attachement au Service Médical, ne dispose toujours pas d'une Direction dédiée ? Depuis le départ de Mme Lhote Pagès, intervenu en début d'année, il est annoncé un remplacement de ce poste de Direction, qui glisse au fil du temps. C'est un peu comme la retraite : vous voyez la ligne d'arrivée mais tel un mirage elle s'éloigne au fur à mesure que vous vous en approchez.

Le sujet est sérieux : le questionnement de l'Entreprise sur la Médecine de soins va au-delà des scénarios les plus pessimistes.

Au 1^{er} janvier 2020, le Groupe Public Ferroviaire Unifié (GPFU) se transformera profondément. La nouvelle forme juridique de l'Entreprise sera mise en place et des Sociétés Anonymes remplaceront les EPIC actuels. Cela s'apparente à un déménagement : les nouvelles structures seront plus petites et tout le contenu des précédents contenants n'entre plus dans les nouveaux espaces.

De plus, fondamentalement, certaines dispositions pourraient évoluer et certains arbitrages précédemment actés n'auraient plus la même valeur

« juridique » : les salariés du Cadre Permanent du GPFU étaient jusqu'alors exclus du caractère obligatoire de **mise en place d'une protection complémentaire, frais de santé, prévoyance.**

UNE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE POUR TOUS ?

Et c'est là qu'entre dans la danse l'O.S. « orange », acteur « engagé » au niveau national de cette obligation de cette complémentaire santé. Sans atermoiements, sans précautions, sans réflexion de fond, elle revendique haut et fort auprès de la Direction du GPF et des Tutelles la mise en place de cette protection complémentaire pour tous les salariés du GPFU. Par pur dogmatisme, elle ressasse cette revendication, se souciant peu, voire pas du tout, de l'existant et des **effets collatéraux d'une telle mise en place au sein de l'Entreprise.**

Soyons clairs entre nous : **l'UNSA-Ferroviaire** n'est pas farouchement opposée à cette évolution de la protection sociale pour les cheminots du Cadre Permanent. Les agents contractuels bénéficient déjà d'une protection complémentaire de très haut niveau. Certes ! Mais à quel prix l'ont-ils obtenu ?

L'Entreprise participe dans le cadre du financement des régimes « frais de santé » et « prévoyance » de la Mutuelle Humanis à hauteur de 60% et les salariés contractuels supportent les 40% restant. Soyons brefs et attachons-nous au résultat obtenu depuis la mise en place de cette Mutuelle. Figurez-vous que le rendement de cette Mutuelle est très étonnant. Si l'apport technique de cette protection complémentaire n'est guère critiquable, le rendement financier l'est en revanche.

Au bout de quelques années le régime « frais de santé » et « prévoyance » affiche un excédent de 30 millions d'euros. Et pour éviter une fiscalisation de ce « trésor », il a fallu trouver une parade afin de conserver le bénéfice entier des réserves financières.

Résumons rapidement. Les cotisations des salariés et de l'Entreprise ont alimenté des réserves, qui grâce à la bonne gestion du régime sont à nouveau réinjectées dans celui-ci pour réduire durant quelques années le niveau de cotisation de l'Entreprise et des salariés. Si la formule actée peut réjouir momentanément les uns et les autres, demain sera un autre jour et le niveau de cotisations sera à nouveau porté à la hausse, impactant de fait le pouvoir d'achat des salariés concernés, alimentant sûrement à nouveau des réserves financières.

La critique de l'UNSA-Ferroviaire est plus complète, pourquoi payer demain une protection sociale qui est aujourd'hui gratuite en partie pour les agents du Cadre Permanent, au travers des dispositions du Chapitre 12 du Statut ?

Oser s'aventurer sur ce terrain, ce serait également condamner à brève échéance l'activité de la Médecine de soins du Service Médical du GPFU ! L'Entreprise est très claire au sujet du financement d'une potentielle mutuelle obligatoire d'Entreprise : elle ne paiera pas deux fois ! Elle ne financera pas un réseau médical de soins et une mutuelle obligatoire !

L'UNSA-Ferroviaire, elle, n'est pas prête au sacrifice annoncé de la disparition de la médecine de soins ; la boîte de Pandore serait ouverte et cette hypothèse nous questionne sur les conséquences à venir.



Pouvons-nous légitimement penser que la disparition de la médecine de soins garantirait l'avenir des deux autres activités de médecine, du travail et d'aptitude ? Que nenni !

Dans le cadre de nos prospections, suite à la Loi 2018-515 portant sur le Nouveau Pacte Ferroviaire, **L'UNSA-Ferroviaire** ne se prive pas de rencontrer les acteurs de la concurrence. Ils sont nombreux et ont des idées très arrêtées, par exemple sur la médecine d'aptitude. Ils estiment que la médecine d'aptitude confiée au GPFU pourrait présenter un risque de neutralité. Ces acteurs préféreraient se tourner vers un prestataire du marché sans lien avec l'Entreprise. Un bras de fer s'annonce sur ce sujet !

Et puis il reste la médecine du travail : vous connaissez les difficultés liées à l'obtention de l'agrément du Service Médical, alors rien n'est acquis et il vaut mieux rester sur ses gardes pour échapper à une

monstrueuse déception. Tenez, **L'UNSA-Ferroviaire** l'a déjà écrit : la télécabine est déjà utilisée dans plusieurs grandes entreprises pour la médecine du travail.

L'UNSA-FERROVIAIRE NE BAISSÉ PAS LES BRAS !

Le propos de ce tract est volontairement offensif : **L'UNSA-Ferroviaire** souhaite tout simplement susciter votre intérêt afin que nous puissions ensemble peser sur les décisions de l'Entreprise, pour préserver le Service Médical SNCF dans toutes ses composantes et l'inscrire de façon pérenne dans l'évolution du GPFU.

Là où certaines Organisations Syndicales restent bien silencieuses sur les risques encourus et condamnent déjà, *de facto*, l'avenir du Service Médical SNCF, **L'UNSA-Ferroviaire** revendique depuis longtemps, par exemple, l'extension de la médecine de soins aux contractuels et aux salariés de la branche ferroviaire. Certes, le projet est ambitieux et nécessiterait de multiples révisions des cadres juridiques actuels par les différentes autorités de tutelles, mais cette revendication ne prend-elle pas aujourd'hui une dimension toute sociétale au regard de la désertification médicale de nos territoires qui ne cesse de s'accroître ? Il faudra bien que les cheminots aillent se soigner quelque part...

Les combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas, et les salarié-e-s des Services Médicaux savent que dans la période troublée qui s'annonce, ils pourront toujours compter sur l'UNSA-Ferroviaire.

L'UNSA-Ferroviaire est la première Organisation Syndicale représentative au sein des Services Médicaux, d'OPTIM' Services et de l'EPIC SNCF : l'UNSA-Ferroviaire vous remercie de votre confiance.



Donnons de la voix !

2019



PARIS manifestation 4 juin

CONTRE les régressions sociales &
POUR dynamiser le ferroviaire !



Lieu de rassemblement : Paris, 13h00 Place d'Italie